

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
lundi 15 décembre 2014, à 20h00
au bâtiment communal de Ferpicloz

Présidence : Mme Martine Rudaz-Fontana (MR), Syndique
Procès-verbal : Mme Valérie Kolly (VK), Secrétaire

Nombre de citoyens actifs : 44 Majorité : 23 voix

Excusés : Mmes et MM. Huguette Derwey, Anne-Carole Rudaz, les membres de la famille Pohl, Jacques Spicher, Georges et Ramzi Richani.

Madame la Syndique ouvre la séance à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes.

MR relève que cette Assemblée a été régulièrement convoquée par avis dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 49 du 5 décembre 2014, page 1998, ainsi que par une invitation personnelle à chaque citoyen.

Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, elle déclare l'assemblée apte à délibérer.

Nomination des scrutateurs :

M. Romain Monnard pour la rangée située à gauche et M. Narcisse Schornoz pour la rangée située à droite ainsi que la table du Conseil.

Mme Rudaz signale à l'assistance que Mme Valérie Kolly ne possède pas le droit de vote.

Les décisions se prendront à main levée.

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 12 mai 2014

Le PV n'est pas lu. Il est directement soumis au vote.

Résultat du vote : le PV est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2015

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements (annexe 1)

L'ensemble du budget de fonctionnement est projeté à l'intention de l'Assemblée. Mme Rudaz-Fontana commente les principales différences entre le budget 2014 et le budget 2015.

M. Schmid a lu dans la presse que la caisse de prévoyance de l'Association des communes sarinoises pour les soins médico-sociaux (ACSMS) connaît des difficultés. Il pense judicieux de prévoir une réserve, soit au budget 2015, soit lors du bouclage des comptes 2014, au cas où les communes seraient amenées à couvrir un déficit.

Mme Monnard lui répond qu'elle a participé à l'assemblée des délégués de l'ACSMS au début décembre. A cette occasion, le président de l'ACSMS, M. Ridoré, a informé les délégués d'un trou de 45 millions dans le fonds de prévoyance. Il est possible en effet, que les communes soient amenées à éponger le déficit ; cela dépendra des dispositions prises par le commissaire placé par l'autorité de tutelle à la tête de l'institution de prévoyance. A noter que le budget 2015 était déjà bouclé lorsque nous avons reçu cette information. Pour l'heure, nul ne sait quel sera l'ampleur exacte de l'éventuelle somme à couvrir. Mme Monnard rappelle que ce sont les employés qui sont en premières lignes dans ce dossier.

M. Schmid maintient qu'il vaut mieux appliquer le principe de précaution en créant une réserve.

M. Kohler a relevé un bénéfice sur la vente d'un bien immobilier. Il demande ce que cela concerne exactement.

Mme Rudaz-Fontana lui répond qu'il s'agit de la dernière parcelle située à la Rte des Lilas, voisine de celle de la famille Piccot. La vente avait été autorisée par l'Assemblée communale de mai 2013 et la stipulation se fera début 2015.

Afin de présenter le budget des investissements, Mme la Syndique passe la parole à M. Bourquenoud.

a) Subvention pour l'adduction d'eau à l'Impasse de la Tuilerie CHF 10'800.--

Coût total=52'365.--./subvention ECAB 9'210.--=43'155.-
25% à notre charge =10'788.75

b) Réaménagement du carrefour de la carrosserie Horner CHF 120'000.--

Le photomontage du projet est projeté au beamer (annexe 2).

Il s'agit d'assainir les 2 arrêts de bus en les agrandissant, de construire une présélection afin de tourner sur la Rte de l'Eglise, de supprimer les 2 passages piétons existants,

d'en construire un nouveau protégé par un îlot central. La vitesse sera abaissée à 60 km/h.

M. Gillard estime que l'endroit serait plus sûr avec la pose d'un signal clignotant.

M. Bourquenoud lui répond que, selon les normes en vigueur, il n'est pas possible de mettre une telle signalisation dans une zone où la vitesse est limitée à 60 km/h. Un feu ne simplifierait pas la tâche des automobilistes mais amplifierait les informations dont devraient tenir compte les usagers de la route (il y a 3 sorties, un passage piéton et la présélection). La tendance est plutôt de simplifier au maximum la signalisation et les mesures à mettre en place. D'autres solutions ont été étudiées, mais il n'y a pas assez de place pour faire un giratoire. Un projet prévoyait de laisser les bus s'arrêter sur la route, mais le Conseil n'a pas retenu cette variante, car il vaut mieux privilégier la fluidité du trafic et la sécurité des piétons.

M. Romain Monnard fait remarquer qu'il y a, sur la route de l'Eglise, 2 arrêts de bus. Qu'advient-il de ceux-ci ?

M. Bourquenoud lui répond qu'ils devront également être assainis, mais que pour l'heure, cela ne fait pas partie de ce projet.

M. Schmid désire connaître la répartition des charges.

M. Bourquenoud explique que le coût total se monte à CHF 500'000.-- dont CHF 156'000.-- à charge du canton, CHF 118'000.-- pour nous, CHF 194'000.-- à charge de Le Mouret et CHF 38'000.-- pour les TPF.

M. Schmid demande qui est le maître d'œuvre ?

M. Bourquenoud lui rétorque qu'il s'agit du canton. Le montant à notre charge est fixe et en cas de dépassement de budget, c'est l'Etat qui prendra l'excédent à sa charge.

c) Goudronnage du trottoir de la Route de la Forêt

CHF 55'000.--

Le trottoir longeant la route de la forêt est actuellement considéré comme un chemin piétonnier. Le Conseil prévoit l'engagement de CHF 44'000.-- pour réaliser un « vrai trottoir », le reste étant dévolu à la demande de permis de construire. Le boudin existant sera remplacé par une bordure. Ces transformations permettront également d'offrir un déneigement de meilleure qualité.

M. Beaud aimerait savoir où se situe exactement ce trottoir ?

M. Bourquenoud précise qu'il s'agit du trottoir existant qui part en direction du four.

Mme Oesch demande s'il sera prolongé au-delà du four ?

M. Bourquenoud lui répond par la négative.

M. Kohler demande où en est le projet du prolongement du chemin jusqu'à Ependes ?

M. Bourquenoud rétorque que cela ne se fera pas, car la commune d'Ependes n'est pas entrée en matière sur ce dossier.

d) Révision du plan d'aménagement, phases 1 et 2
CHF 44'000.--

M. Righetti, Président de la commission de l'aménagement et de l'énergie explique que la révision du PAL découle de normes légales et qu'elle est obligatoire. Le montant de l'investissement se base sur les offres faites par 3 bureaux d'urbanisme.

e) Raccordement du bâtiment communal au GAME
CHF 16'000.--

Travaux non réalisés en 2014

f) Prolongation d'une conduite d'eau dans le secteur de la Rte du Tilleul
CHF 21'000.--

Travaux non réalisés en 2014

g) Subvention pour les nouvelles propriétés raccordées au GAME
CHF 3'000.--

Il s'agit d'une subvention de max. CHF 1'000.-- par installation, selon la décision de l'Assemblée de décembre 2011.

La vente de la dernière parcelle de la Route des Lilas rapportera CHF 112'000.--.

Pour mémoire, l'assemblée de mai 2013 avait désigné M. Limat comme acquéreur.

2.2 Rapport de la commission financière

Mme la Syndique passe la parole à M. Alain Brodard, Président de la commission financière.

M. Brodard précise que la commission financière s'est réunie le 24 novembre 2014 afin d'examiner le budget. Toutes les questions posées ont obtenues une réponse satisfaisante. En substance, les membres de la Commission proposent à l'Assemblée d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements tels que présentés.

2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

- Approbation du budget de fonctionnement :

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

- Approbation des investissements

a) Subvention pour l'adduction d'eau à l'Impasse de la Tuilerie

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

b) Réaménagement du carrefour de la carrosserie Horner

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

c) Goudronnage du trottoir de la Route de la Forêt

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

d) Révision du plan d'aménagement, phases 1 et 2

Résultat du vote : approuvé par 43 oui, 1 abstention

e) Raccordement du bâtiment communal au GAME

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

f) Prolongation d'une conduite d'eau dans le secteur de la Rte du Tilleul

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

g) Subvention pour les nouvelles propriétés raccordés au GAME

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

3. **Pré-information concernant la révision du plan d'aménagement local (PAL)**

La parole est donnée à M. Righetti, Président de la commission de l'aménagement et de l'énergie.

Celui-ci commence par préciser que notre PAL a été révisé en 2004 et que sa durée de validité est de 15 ans. Toutefois, les dernières modifications, au niveau fédéral, de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et de son ordonnance (OAT) obligent les communes à entamer une

révision générale en 2014. M. Righetti estime le coût total de ce dossier à env. CHF 120'000.--.

M. Righetti détaille les 4 phases prévues, soit la phase 1 et 2 qui permettront d'établir la surface constructible ainsi que le plan définitif. La phase 3 comprendra le traitement des éventuelles oppositions et pour terminer la 4^{ème} phase sera celle de l'approbation par les services de l'Etat.

En 2015, le bureau d'urbaniste (encore à désigner par le Conseil communal) invitera tous les citoyens et tous les propriétaires à une première séance d'information.

Les 3 urbanistes qui ont été démarchés ont fourni des offres correctes, valables et semblent qualifiés pour ce travail.

Le Conseil communal veut garder le statut quo au niveau des zones à bâtir. Il faut savoir qu'un moratoire, qui durera jusqu'en 2019, interdit l'ouverture de toute nouvelle zone à bâtir. Il sera néanmoins possible de mettre du terrain en zone pour autant qu'il soit compensé par une surface agricole équivalente.

Cette révision devra également mettre l'accent sur l'aspect « approche de la nature ». Il s'agira également de faire un inventaire énergétique des bâtiments publics.

La Confédération a classé toutes les communes de Suisse, en tenant compte de certains critères, tel que le nombre d'habitants, la qualité de vie etc... Ferpicloz se trouve dans la catégorie des communes « à revenu élevé ». Par conséquent, l'on peut construire beaucoup de surface pour y loger peu de monde.

A ce jour, 4 demandes spontanées ont été déposées de la part des propriétaires de biens immobiliers afin que leur parcelle soit mise en zone à bâtir. Suite au moratoire exposé ci-dessus, il ne sera pas possible d'accéder à leur demande.

M. Bourquenoud tient à préciser que le moratoire est cantonal et que cela concerne toutes les communes.

M. Gillard désire connaître l'indice de construction.

M. Righetti lui répond que toutes les zones qui possèdent un indice de 0.25 passent automatiquement à 0.5. Toutefois, tous les niveaux de l'habitation sont comptés dans le calcul y compris les sous-sols par ex. Toutes les autres normes découlant du plan d'aménagement de détail restent applicables.

Plus personne ne désirant intervenir, M. Righetti rend la parole à Mme la Syndique.

4. Divers

Les bennes compacteuses pour les déchets étant en fin de vie, la commission ad'hoc a approché M. Dominique Kolly, du garage Kolly à Essert, afin d'obtenir une offre pour le remplacement des 4 bennes. La stratégie des délégués de

l'entente était de travailler avec une entreprise locale. Ils ont demandé un effort substantiel à M. Kolly sur sa première offre, ce qu'il a fait. M. Bourquenoud tient à le remercier pour l'effort financier consenti.

Plus personne ne désirant intervenir, Mme Rudaz-Fontana clôt l'Assemblée à 20h50 et invite tout le monde à partager une agape ainsi que le verre de l'amitié.

La Syndique

La secrétaire

Martine Rudaz-Fontana

Valérie Kolly

Annexe : résumé des budgets de fonctionnement et d'investissements, plan du carrefour de la carrosserie.